



Siège social : -----

Tel : -----

Email : -----@-----

Site Internet : www.-----

SARL (nom)

SIRET -----

N° agrément : -----

Références Bancaires :

Mr -----

Rue -----

CP -----

ATTESTATION FISCALE

ANNEE : 2007

- Nature des services fournis : ---- (nom du service) ----
- Durée totale annuelle des interventions (1) : XX heures
- Code(s) identifiant(s) le(s) salarié(s) intervenant(s) : XX
- Modalités de paiement et montants :
 - Abonnement :
 - Chèque emploi service universel :
 - Autres :
- Montant total des prestations effectivement acquittées ouvrant droit à la réduction ou exonération d'impôts (2) :

Date : / /

Signature et cachet

1. Le client doit conserver à fin de contrôle, les factures remises par le prestataire de services qui précisent les dates d'intervention et durées des interventions.

2. La partie pré-financée par l'employeur du CESU est exonérée d'impôt. Seule la partie autofinancée par le bénéficiaire du CESU ouvre droit à la réduction d'impôt de l'article 199 sexdecies du code général des impôts (cf. article L129.15 du code du travail). La distinction des montants sera portée sur l'attestation émise par l'employeur à son salarié bénéficiaire en vue de la déclaration fiscale annuelle.

3. Pour toute information concernant les services à la personne, le cesu et les aides, consultez services-a-domicile.fr